

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 19/12/2012
Date de réception : 19/12/2012
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNE - COMPTE RENDU APPROPRE - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE</small>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1382

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

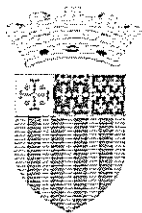
Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Héliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : Decisions budgétaires

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

En application de la Loi du 6 février 1992 dite Loi ATR (Administration Territoriale de la République) qui a institué un débat sur les orientations budgétaires, les orientations pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2013 sont les suivantes :

BUDGET DE L'EAU

1- Situation financière

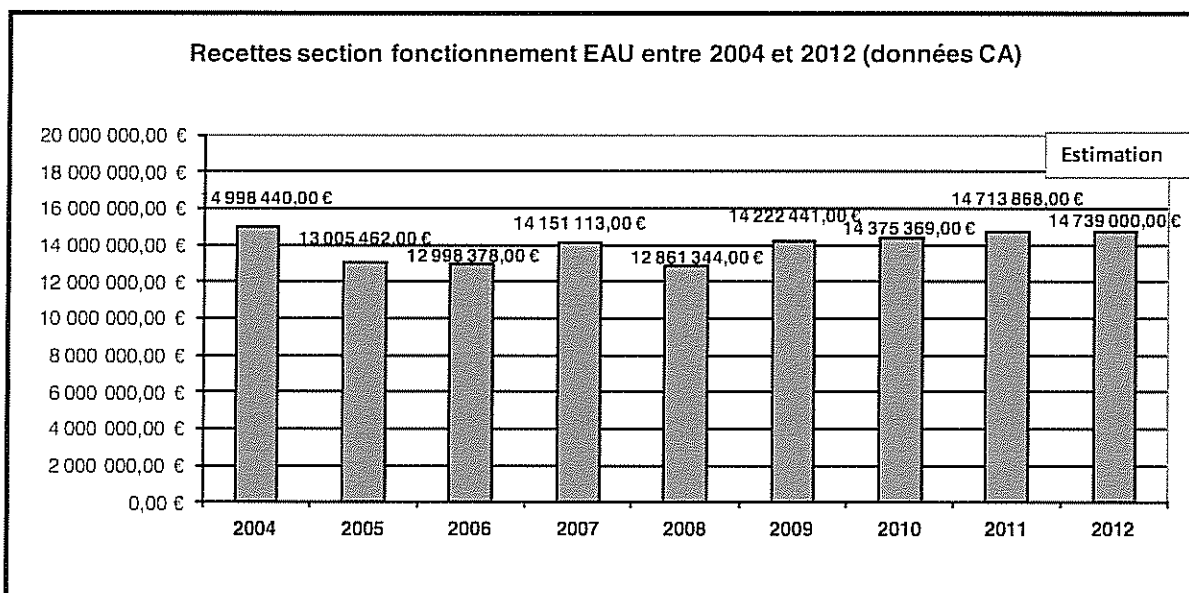
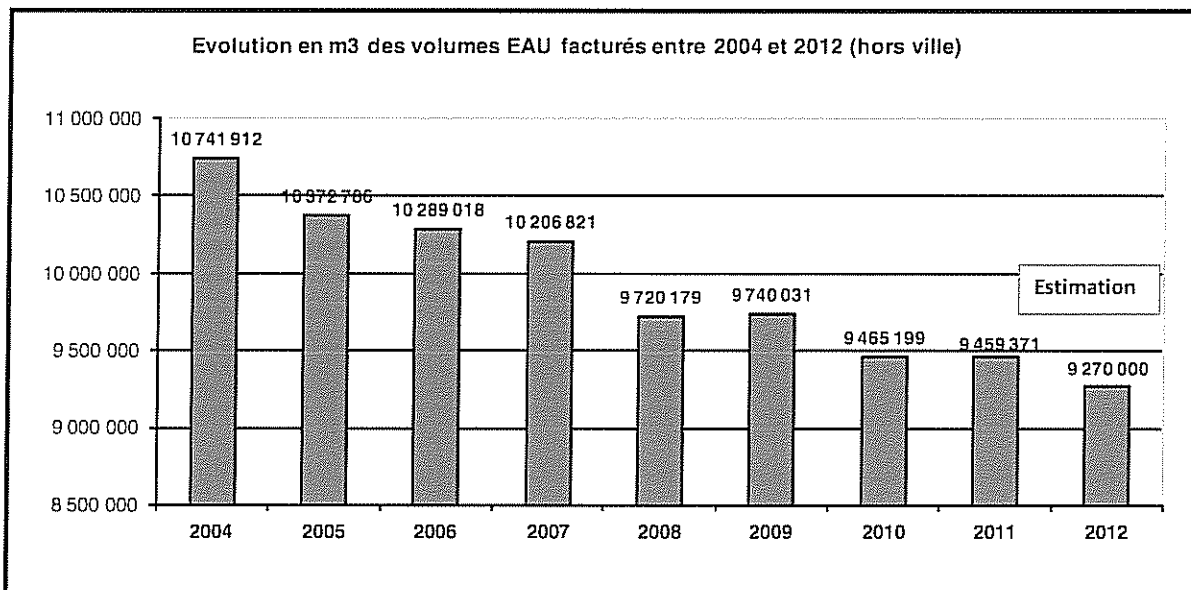
- Les recettes de fonctionnement

Avec 415 nouveaux contrats enregistrés en 2012, dont 267 compteurs posés dans le cadre de l'individualisation sur 21 programmes, le nombre d'abonnés EAU est de 17855.

Sur la base des dernières statistiques, la baisse de la consommation observée depuis 2003 semblait s'atténuer sur 2009. Cependant, dans un contexte économique dégradé, la consommation globale entre 2009 et 2010 est restée en baisse avec -3 % en volume. Entre 2010 et 2011, les relevés conduisent à une stabilité des consommations.

Pour l'année 2012, les derniers éléments connus de la relève d'automne montre globalement une baisse sensible des consommations.

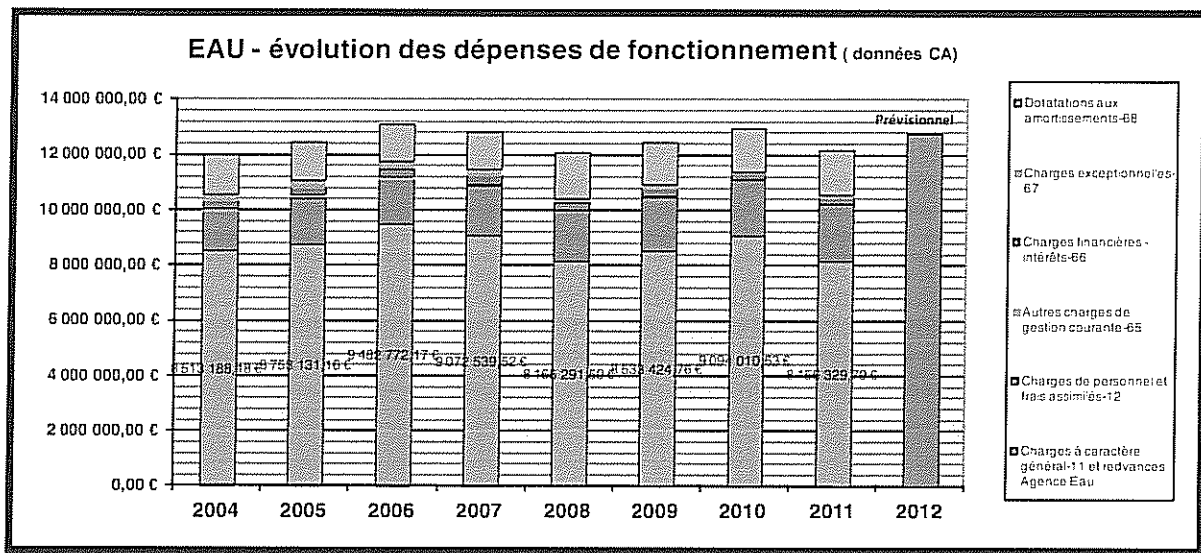
Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse des consommations importante pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de -11,93 % en volume sur les 8 dernières années soit près de -1,57 % de baisse moyenne annuelle.



Sur la même période, les augmentations des tarifs de +3% et +10% respectivement en 2007 et 2009 ont permis de compenser en partie la baisse des volumes facturés.

Malgré ces augmentations, les recettes globales restent inférieures à celles constatées en 2004.

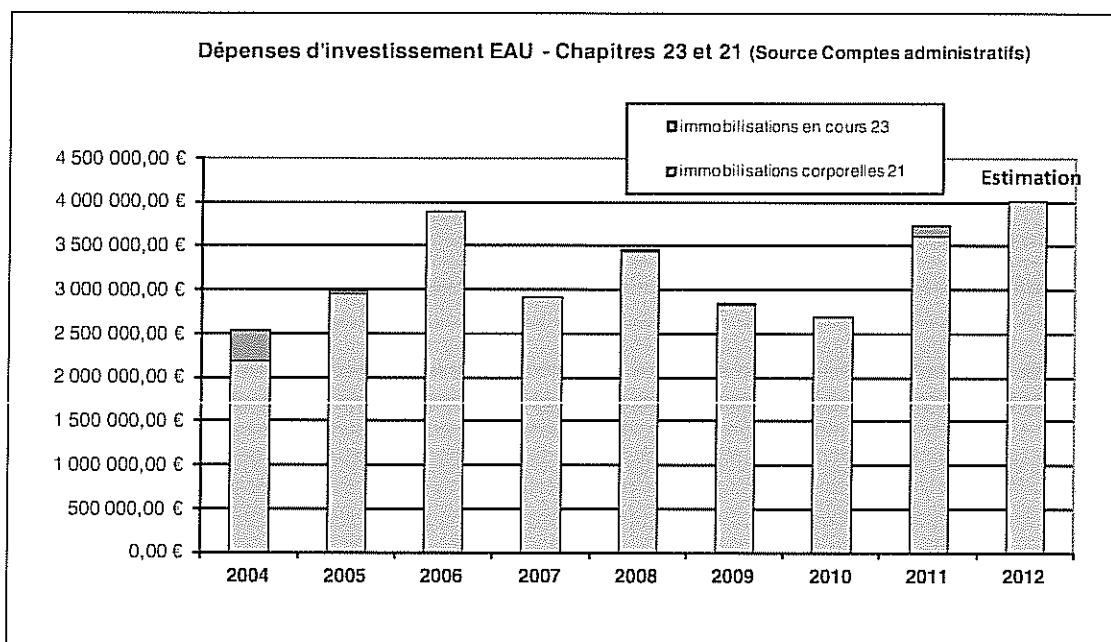
➤ Les dépenses de fonctionnement



Sur la même période, les dépenses de fonctionnement principalement liées aux achats d'eau brute à la Société du canal de Provence et aux contrats d'exploitation sur nos principales usines de traitement d'eau potable augmentent de façon constante du fait de l'évolution croissante des indices de révision des prix (2 à 3% en moyenne par an).

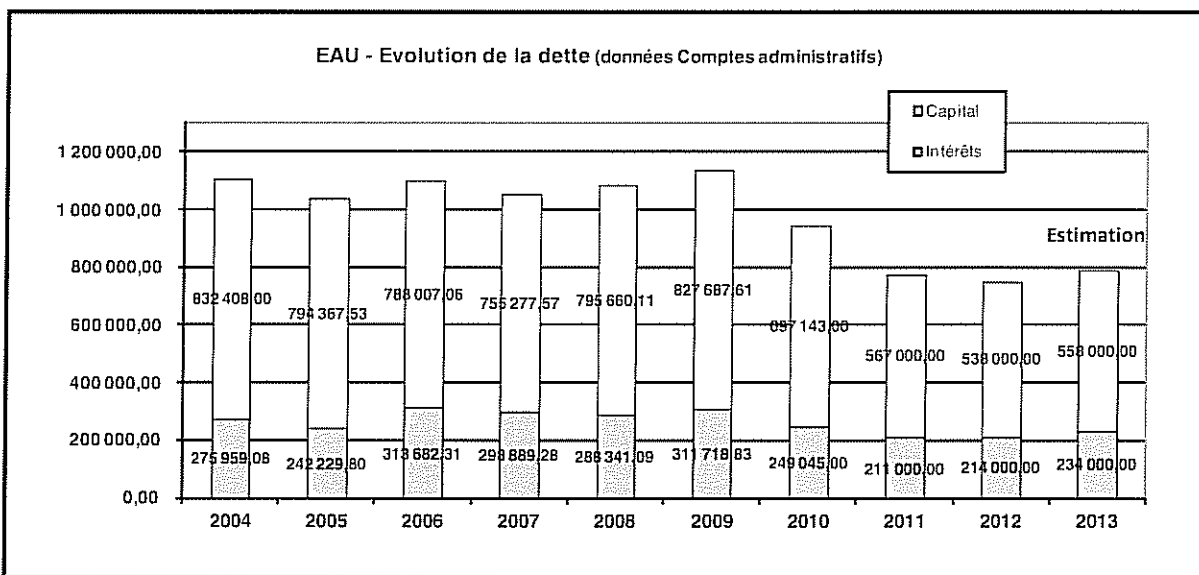
La mise en concurrence régulière tous les 5 ans des contrats pour la gestion et l'exploitation des principales usines de production d'eau potable permet, par une renégociation systématiquement à la baisse de ces contrats, d'atténuer cette augmentation. La remise en concurrence du contrat d'exploitation de St Eutrope à partir du 1^{er} janvier 2013 permettra de réduire cette dépense de fonctionnement. Cela se traduit par un effet cyclique des dépenses de fonctionnement qui globalement se maintiennent à un niveau moyen constant.

➤ Les dépenses d'investissement



Malgré la baisse globale des recettes sur cette période, l'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, reste conséquent avec près de +60% d'investissement entre les années 2004 et 2012. L'investissement pour les prochaines années restera soutenu compte tenu des nombreux projets d'extension liés à la mise en sécurité et la réhabilitation du réseau ainsi que des projets d'aménagement.

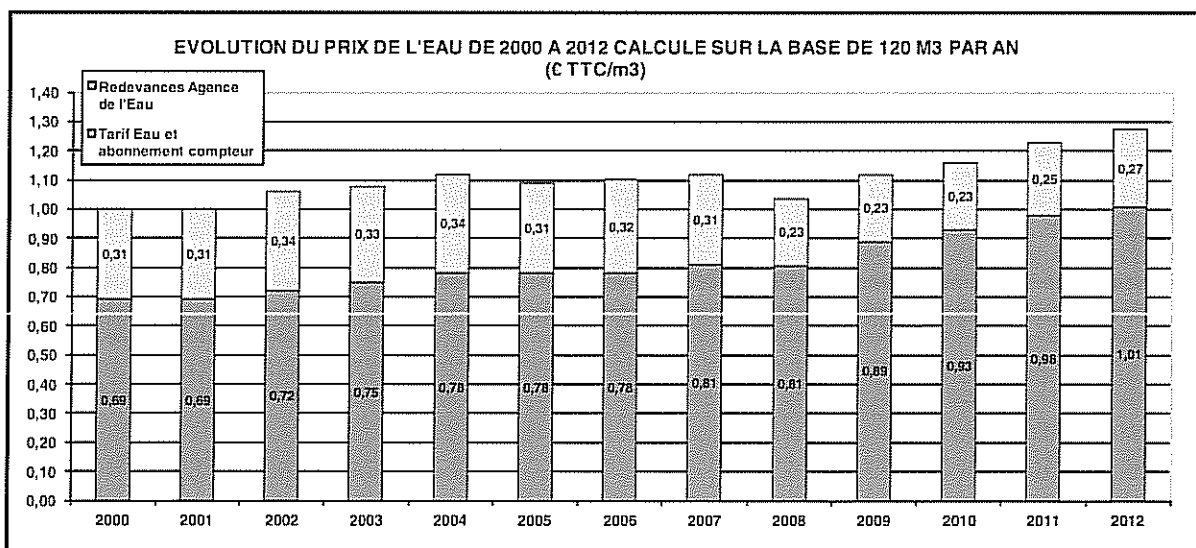
➤ Les emprunts



Sur le budget de l'eau, les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement suffisant ainsi que par l'emprunt.

Le niveau d'emprunt reste relativement faible sur le budget de l'eau.

➤ Les évolutions tarifaires de l'eau potable



Les évolutions tarifaires de l'Eau (prix comprenant l'abonnement annuel et les redevances de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+2.03% par an** sur les douze dernières années.

2- Les réalisations et les projets

Pour répondre à la demande croissante, les travaux d'extension / réhabilitation doivent être poursuivis à un rythme soutenu comme en 2012 où ont été réalisés de nombreux projets de réhabilitation réalisés en parallèle des travaux sur le réseau de chaleur et dans le cadre du programme de travaux de la voirie (centre Ville, quartiers Sud, quartiers Est).

Pour 2013, de nombreux projets d'extension doivent être réalisés et plus particulièrement sur les secteurs du RD14 et de la Petite Calade.

Dans la continuité du programme de renouvellement du parc de compteurs (environ 17 000 compteurs) et afin de satisfaire la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 - âge des compteurs inférieurs à 10 ans), il est prévu de remplacer plus de 2000 compteurs en 2013 (10% du parc renouvelé par an).

Tous les nouveaux compteurs (2140 compteurs remplacés en 2012, 1798 en 2011 et 2030 en 2010) sont équipés de systèmes compatibles avec la radio-relève.

En ce qui concerne les travaux structurants, il est prévu de nombreux projets d'extensions liés à l'évolution des documents d'urbanisme. Ces derniers devront être financés dans une programmation pluriannuelle.

3 – La tarification de l'Eau

Les contraintes prévisionnelles sur les futurs emprunts à contracter conduisent à privilégier une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les futurs travaux et projets.

Compte tenu de la situation financière du budget annexe de l'Eau, des futurs projets et malgré les contraintes sur la baisse des volumes vendus, il est prévu une faible augmentation de l'ordre de 2% des tarifs de l'eau potable.

Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats et du renouvellement du parc de compteurs, la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera légèrement revalorisée.

La redevance pour préservation des ressources en Eau reversée indirectement à l'Agence de l'Eau et calculée sur la base des volumes en eau brute livrés, est portée pour 2013 à 0,0334 €/m³ soit une augmentation de +6% par rapport à 2012 (0.0314 €HT/m³).

Il est à noter que la redevance de pollution domestique fixée et reversée directement à l'Agence de l'Eau est portée à 0.28 €HT par m³ pour l'année 2013 soit une augmentation de +27% par rapport à 2012 (0.22 €HT/m³).

Les augmentations des tarifs et des redevances de l'Agence de l'Eau devraient conduire à une augmentation globale de l'Eau de l'ordre de 7% pour une consommation de référence de 120 m³ dont près de 5 % liés directement aux augmentations des taxes et redevances fixées par l'Agence de l'Eau.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

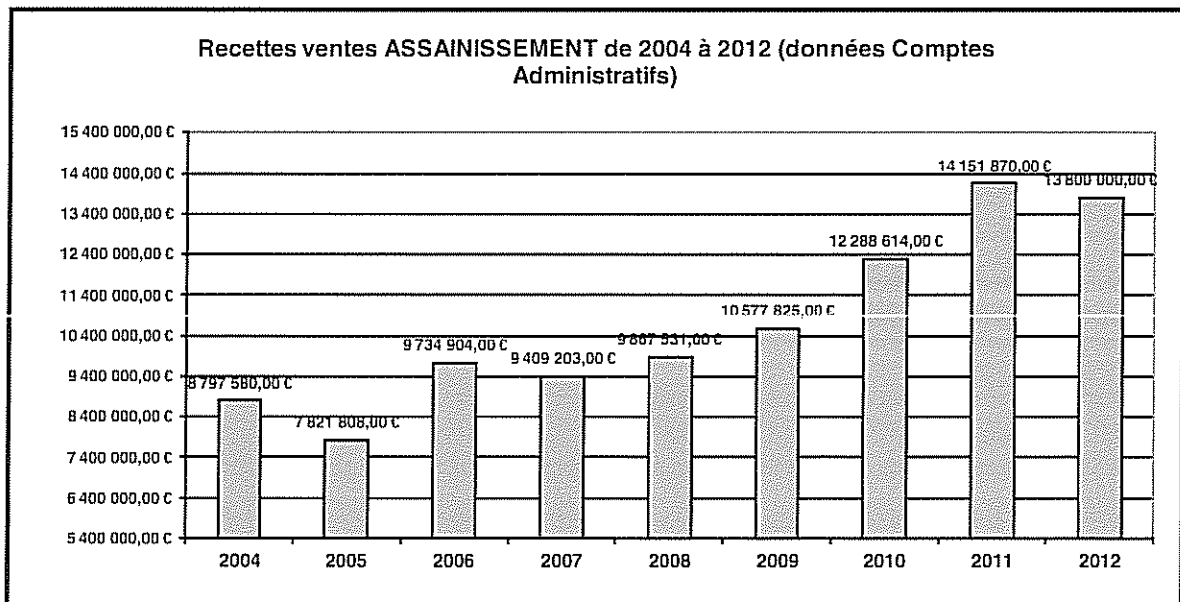
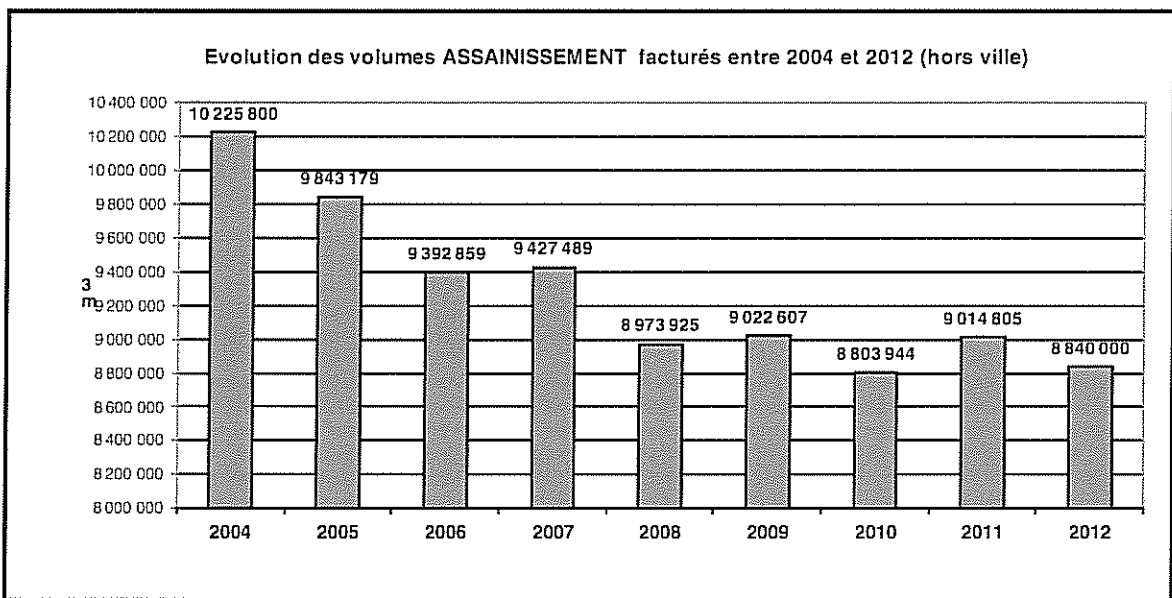
1- Situation financière

➤ Les recettes de fonctionnement

47 nouveaux contrats (branchements) ont été enregistrés en 2012.

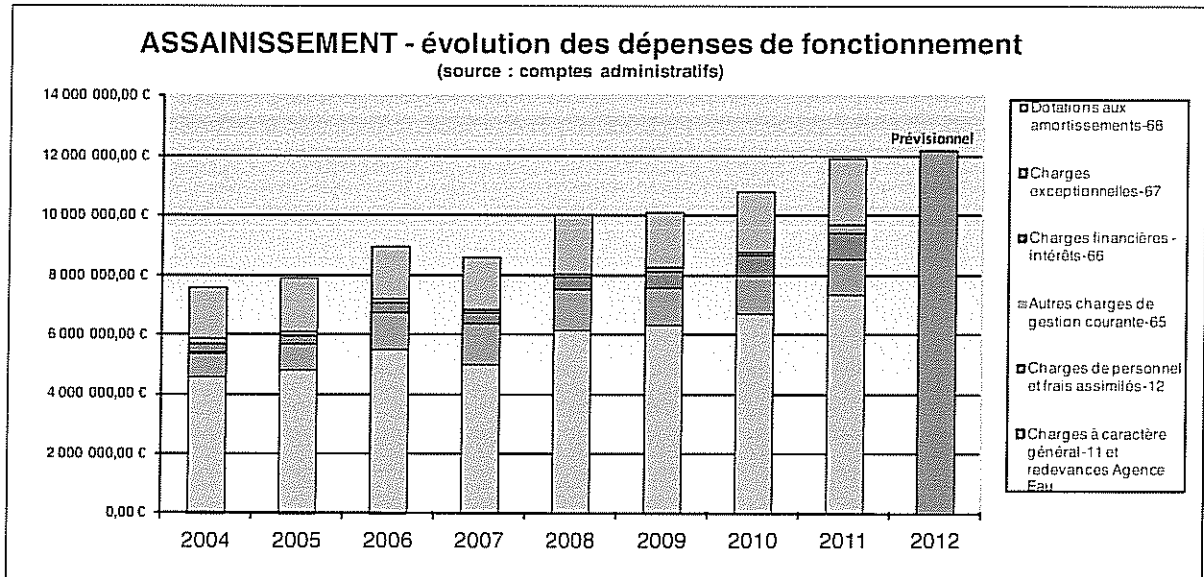
L'assainissement étant directement corrélé aux volumes d'eau vendus, la stabilité des consommations est confirmée avec près de 8 840 000 m³ facturés en 2012 (estimation au 15/11/2012).

Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse constante des volumes « assainissement » pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de -13.5 % sur les 8 dernières années soit -1.8% de baisse moyenne annuelle.



Les augmentations des tarifs de +3% en 2006 et 2007 et +15% en 2009, 2010 et 2011, +3% en 2012 ont permis de maintenir une évolution des recettes croissante afin de financer le programme d'investissement en cours. Ces augmentations, liées aux baisses des volumes facturés, ont permis de maintenir une augmentation moyenne annuelle des recettes de 6.2 % par an depuis 2004.

➤ Les dépenses de fonctionnement

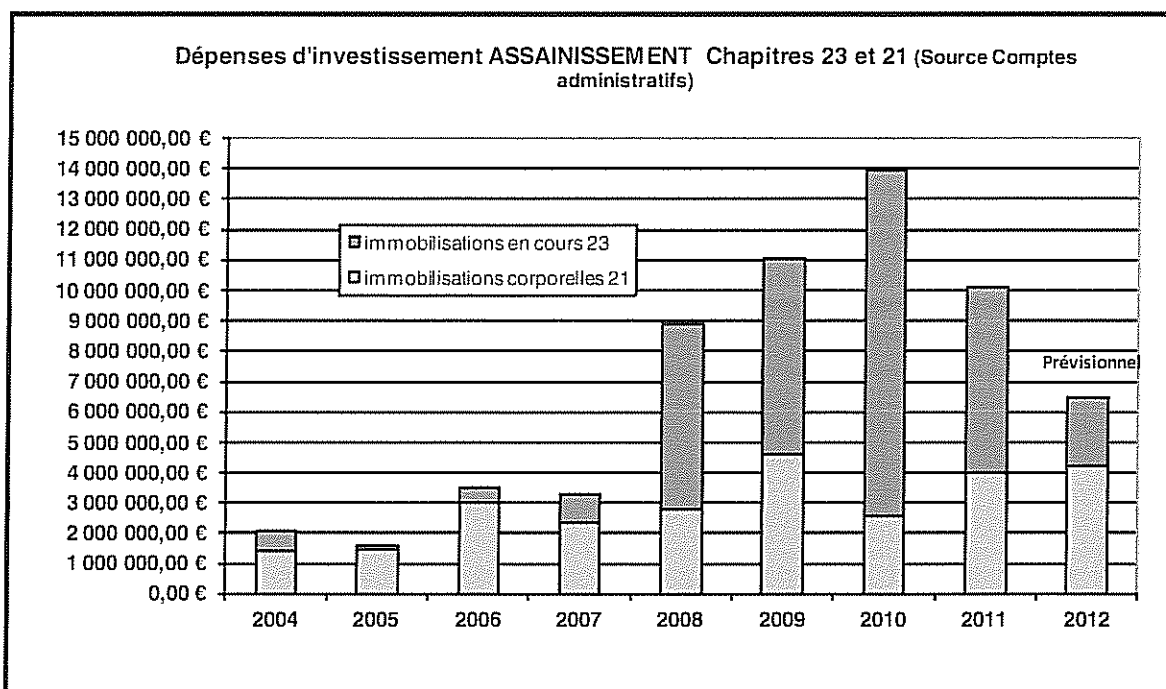


Sur la même période, les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté. La baisse observée entre 2006 et 2007 est principalement due à la renégociation du contrat d'exploitation des usines d'épuration (baisse des charges à caractère général).

Les charges à caractère général ont augmenté entre 2007 et 2008 du fait de la mise en place par l'Agence de l'Eau, à partir de 2008, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imputée au budget de l'assainissement (redevance collectée auprès des usagers et reversée à l'Agence de l'Eau).

Pour 2012, les dépenses de fonctionnement ont augmenté compte tenu de la mise en service de la Station d'épuration Ouest et de l'usine de traitement des boues par procédé OVH. La remise en concurrence et la négociation à la baisse du contrat d'exploitation de l'usine de la Pioline à partir du 1^{er} janvier 2012 a permis d'atténuer fortement cette augmentation.

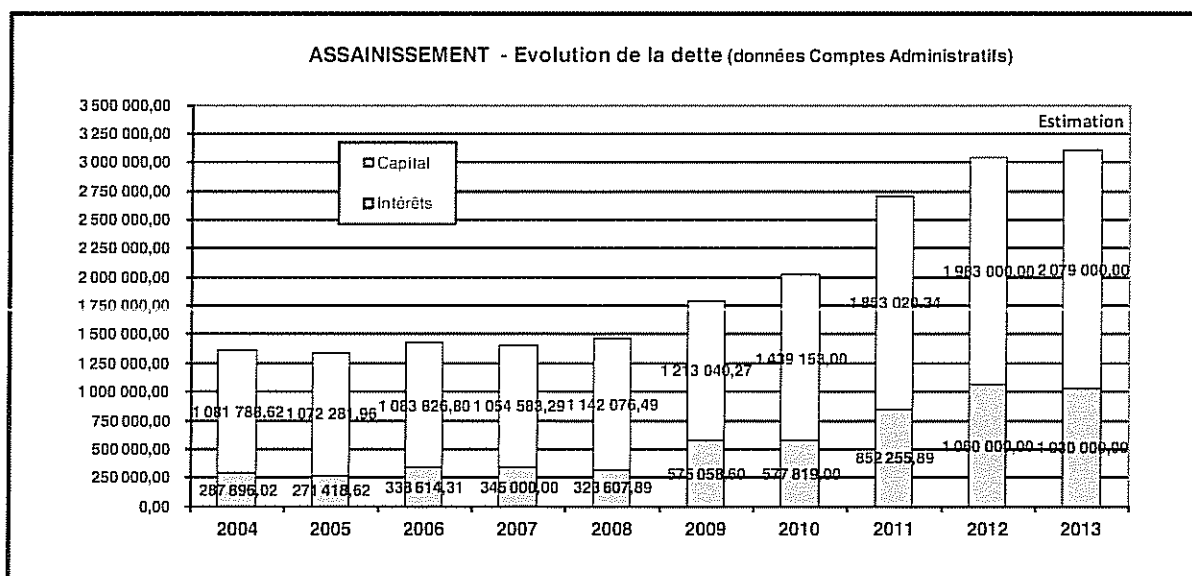
➤ Les dépenses d'investissement



L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, présente une nette diminution sur le compte 23. En effet, les grands projets en assainissement sont terminés et seul le collecteur de transfert pour raccorder la petite station des Milles Village reste à terminer sur 2013.

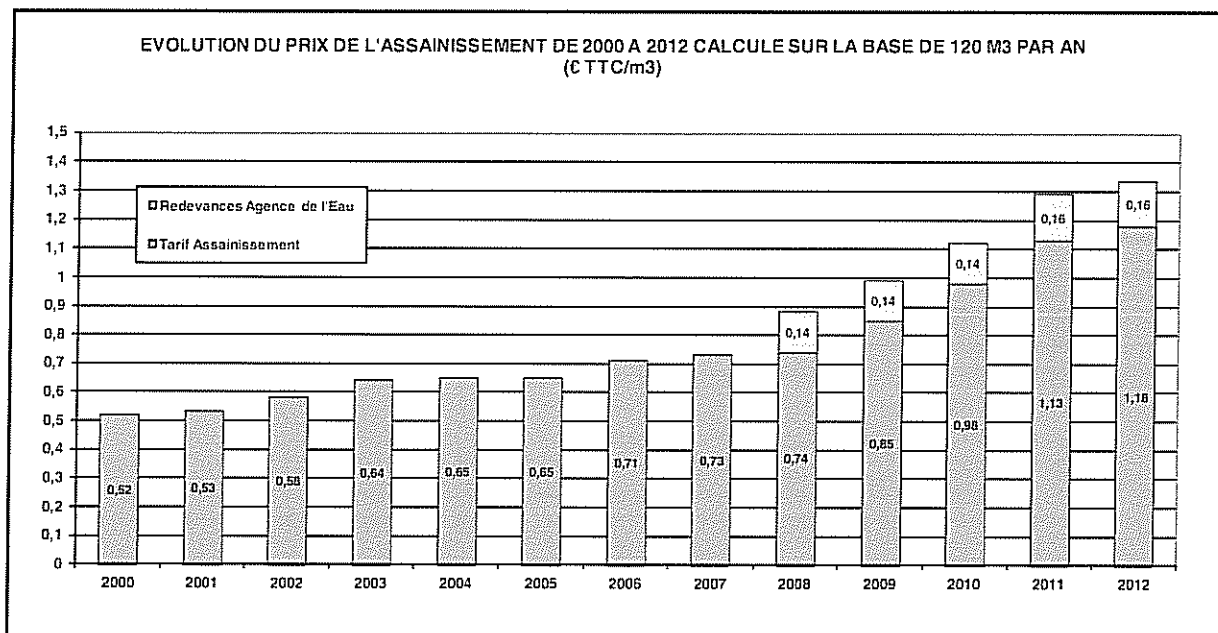
Il est à noter que sur 2012, la part des investissements liés à la réhabilitation et extensions de réseaux (comptes 21) reste importante avec près de 4 M€ financés sur 2012. Ces travaux de réhabilitation et d'extension resteront soutenus sur 2013.

➤ Les emprunts



Les emprunts nécessaires au programme d'investissement sur les derniers exercices ont conduit à une augmentation importante des remboursements entre 2010 et 2012. Ces remboursements d'emprunts en capital et intérêts vont se stabiliser, voire conduire à une baisse du niveau d'endettement sur les prochains exercices en fonction des projets et orientations retenus dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

➤ Les évolutions tarifaires de l'assainissement



Les évolutions tarifaires de l'Assainissement (prix comprenant la redevance de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+8.19% par an** sur les douze dernières années, liée principalement au financement nécessaire de projets structurants (Step Ouest, OVH, extensions de réseaux) et à la création de la nouvelle redevance Modernisation des Réseaux de l'Agence de l'Eau.

2- Les réalisations et les projets

Pour répondre à la demande croissante et hors travaux structurants (collecteurs raccordement station les Milles village), les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement seront poursuivis à un rythme soutenu en fonction des orientations retenues dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

Le dernier tronçon du collecteur de transfert nécessaire au raccordement de la station des Milles Village reste à terminer sur 2013 (fonçages sous voie SNCF).

Le programme de réhabilitation des réseaux concerne principalement le remplacement d'anciennes canalisations dans le cadre du programme de travaux voirie de la Ville.

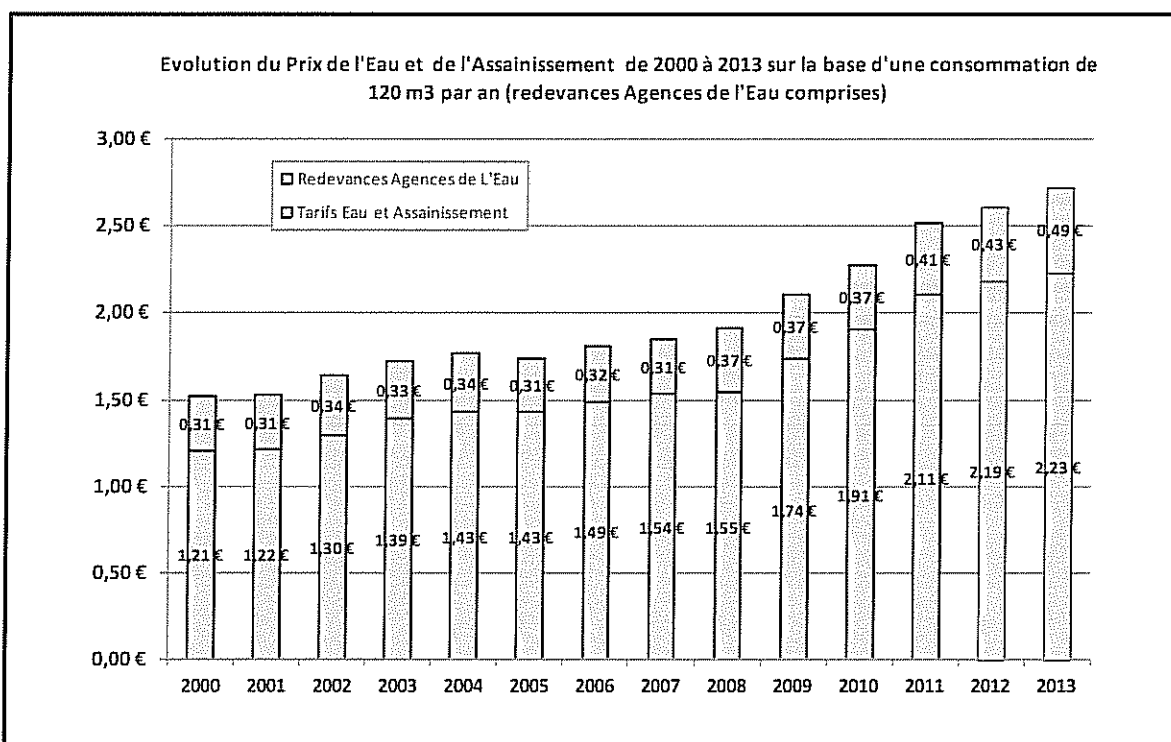
3 – La tarification de l'Assainissement

Malgré une situation financière tendue compte tenu des baisses observées des consommations, il est prévu une faible augmentation des tarifs de l'assainissement de l'ordre de +2%.

Il est à noter que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau et fixée par cet organisme demeure inchangée à 0.15 €/m3 pour l'année 2013.

Les augmentations des tarifs et des redevances de l'Agence de l'Eau devraient conduire à une augmentation globale de l'Assainissement de l'ordre de 1.6% pour une consommation de référence de 120 m3.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Les évolutions tarifaires de l'Eau et de l'Assainissement (prix comprenant les redevances de l'Agence de l'Eau) constatées depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de +4.6% par an entre 2000 et 2012.

Pour 2013 et compte tenu des éléments ci-avant, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés avec une faible augmentation des tarifs (+2% pour les tarifs de l'Eau et environ +2% pour l'assainissement).

Il est à noter que les redevances de l'Agence de l'Eau, fixées par cet organisme, augmentent de plus de +15% entre 2012 et 2013.

Sur la base d'une facture de référence de 120 m3 consommés par an, cette augmentation conjuguée de l'Eau, de l'Assainissement et des redevances de l'Agence de l'Eau sera de l'ordre de +4%.

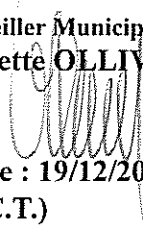
**2012.1382 - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013 - INFORMATION DU
CONSEIL**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

3 délibérations transmises + 1 annexe le 19 décembre 2012

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

Objet de l'Acte : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE : 17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1381

DIRECTION / SERVICE Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2013

DATE DE L'ACTE :17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1382

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE GRAPHIQUE PORTANT SUR LA DÉNOMINATION D'UN SECTEUR + annexe

DATE DE L'ACTE : 17/12/2012

N° DE L'ACTE: 2012-1416

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE :

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

19 DEC. 2012

COURRIER ARRIVE

